



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 14 avril 2023

Présents : Sophie BLAISONNEAU, Thérèse BOUHIRON, Philippe BOURVON, Marietta BOUVET, Joëlle BRECHETEAU, Paul BUSIN, Michel CARTRON, Dominique CARTRON, Virginie CHAIGNEAU, Vincent CHARBONNIER, Monique GALLOT, Sandrine HOEPPE, Marie JAN-CHAUVIN, Christiane LELIEVRE, Marie-Thérèse LEROYER, Annie LIVENAIS, Marie ROBILLARD, Jeanne-Marie SAMSON, Clotilde SOULARD, Maryse TUDOUX, Françoise TRELLU.

Excusés avec pouvoir : Béatrice CHAMBRE-CLAVEL, Geneviève LIAIGRE, Jacques MATIGNON, Maria MORIER, Laurence SOLTNER.

Absents : Marie-France BOUSSION, Jeanne CASAL, Monique GALLOT, Jean-Claude GITEAU, Désirée LOUBET, Michel MAROLLEAU, Rose RICHARD-HARDY, Annie ROUSSEL, Sophie SAMSON.

Sur les 34 membres 26 sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut commencer le quorum étant atteint conformément aux statuts de l'Association.

Bénévoles

Présentes : Françoise CHAUVIRE, Sylvie GATE, Marie-Françoise GRIMAULT, Joëlle MOQUART

Excusées : Caroline ROULLIER

Expert-comptable : Cabinet In Extenso représenté par Manon TIRAPELLE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mai 2022
- Rapport Moral et d'Activités
- Rapport Financier
 - par le trésorier
 - par l'expert-comptable In Extenso
- Projets 2023
- Echanges.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2022

Procès-verbal approuvé à l'unanimité



RAPPORT MORAL et d'ACTIVITE



Notre équipe au 31 décembre 2022

❑ 1 démission

❑ 4 arrivées

Soit 18 bénévoles



Merci à Syvie de reprendre possession de notre jardin en le fleurissant.



Les objectifs 2022 réalisés

La rénovation de la façade du Figuier donnant sur la rue a été rénovée en mai.

Un généreux donateur nous a fait don de la mise en place et du prêt de l'échafaudage pour un montant de 4 389 €.



Hébergement Temporaire non médicalisé (HTNM)

Un décret et un arrêté ont été publiés au journal officiel le 26 août 2021

Le décret n° 2021-1114 du 25 août 2021 est relatif à la mise en œuvre de la prestation d'hébergement temporaire non médicalisé.

L'objet du décret est de généraliser pour tous les établissements de santé la possibilité de proposer à leurs patients une prestation d'hébergement non médicalisé.

Cette prestation d'hébergement est proposée :

- ✓ au patient ne nécessitant pas de surveillance médicale, au patient autonome ou qui peut être accompagné. Les critères d'éligibilité du patient à l'hébergement sont précisés par un arrêté après avis de la Haute Autorité de Santé
- ✓ est soumise au consentement éclairé du patient, qui reçoit une information complète sur les conditions d'hébergement, le règlement intérieur de la structure, la contribution financière susceptible d'être mise à sa charge.

En résumé, la prestation d'hébergement :

- est proposée au patient par l'établissement de santé, sur prescription médicale d'un praticien y exerçant
- est temporaire, programmée dans le cadre d'un parcours de soins, non médicalisée, en amont ou en aval d'un séjour hospitalier ou d'une séance de soins, lorsque le maintien à proximité de l'établissement de santé est nécessaire (*pour des raisons d'éloignement du domicile, d'inadaptation du logement, d'isolement géographique ou social du patient*)
- est réalisée par l'établissement de santé ou confiée par lui à un tiers dans des locaux dédiés à l'hébergement et situés à proximité de l'établissement.

La prestation d'hébergement temporaire est programmée dans le cadre du parcours de soins du patient. Elle ne peut excéder trois nuits consécutives sans acte

La prestation d'hébergement temporaire en amont ou en aval d'un séjour hospitalier ne peut dépasser vingt-et-une nuits dans sa totalité, séjour hospitalier exclu.

C'est donc dans ce cadre qu'une convention a été signée avec le C.H.U. d'Angers le 10 mai 2022.

Depuis nous avons accueilli depuis des résidents des services :

- Du caisson hyperbare
- D'OBEPEDIA (*programme sur l'obésité pédiatrique*)
- De la maternité

Le trésorier vous présentera les chiffres concernant ces séjours pour l'année écoulée.

A la question de Cécilia Fillon, Christiane LELIEVRE répond que le CHU nous règle les factures du mois écoulé mais précise que le financement accompagnant la généralisation du dispositif est assuré par l'Assurance Maladie pour toute activité réalisée entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Notre linge

Depuis juin 2022 notre linge est pris en charge par le CHU a un tarif en deçà de celui pratiqué jusqu'alors par l'Arceau.

Quelques ajustements ont été et sont encore quelquefois nécessaires.

Tarif de la CNAM au 1er janvier 2022

La C.N.A.M. a augmenté ses propositions de tarifs de 1,30 % pour l'année 2022.

Nous avons suivi leurs directives et avons appliqué ces derniers à effet du 1er janvier 2022.

Pour les résidents le tarif peut être dégressif en quatre tranches selon leurs revenus fiscaux de référence, la composition de la famille et les conventions signées avec les organismes sociaux soit : 8.50€ - 17€ - 25,50€ ou 34 €.

Pour information le prix de la nuitée pour 2023 est resté inchangé.

Expertise judiciaire : Fuites de la véranda

Malgré les préconisations de l'expert judiciaire reprises ci-dessous :

- une reprise de l'ensemble sur toute la hauteur (compris toiture) de l'immeuble avec dépose des joints et cornières mis en place
- mise en place d'un profil d'habillage et d'étanchéité sur toute la hauteur et les rampants de la toiture.

Ce dernier lors d'une ultime rencontre le 29 novembre 2022 avec tous les protagonistes a effectué un revirement dans son rapport transmis au Tribunal Judiciaire en concluant que la reprise de la tour d'ascenseur (point 1) n'était plus nécessaire.

Après deux rendez-vous chez notre avocat celui-ci nous engageait à accepter la proposition de la partie adverse qui ne comprenait que la réfection de la véranda.

Après une nième demande auprès de notre avocat celui-ci a accepté en février 2023 de venir expliquer aux administrateurs sa stratégie. Hélas aucun ne fut présent à cette réunion.

La réunion s'est donc déroulée entre notre avocat, le Maître d'Œuvre, l'expert de la MAIF, le trésorier de la Maison d'Accueil Hospitalière et la présidente.

Cette réunion « explicative » s'est très vite dirigée vers une explication « technique » au cours de laquelle notre avocat a enfin consenti à concevoir que la réparation de la verrière seule ne corrigerait pas tous les risques d'infiltrations futures.

Le maître d'Œuvre fait réaliser de nouveaux devis et notre avocat s'engage le cas échéant à demander à la partie adverse une somme complémentaire à celle proposée.

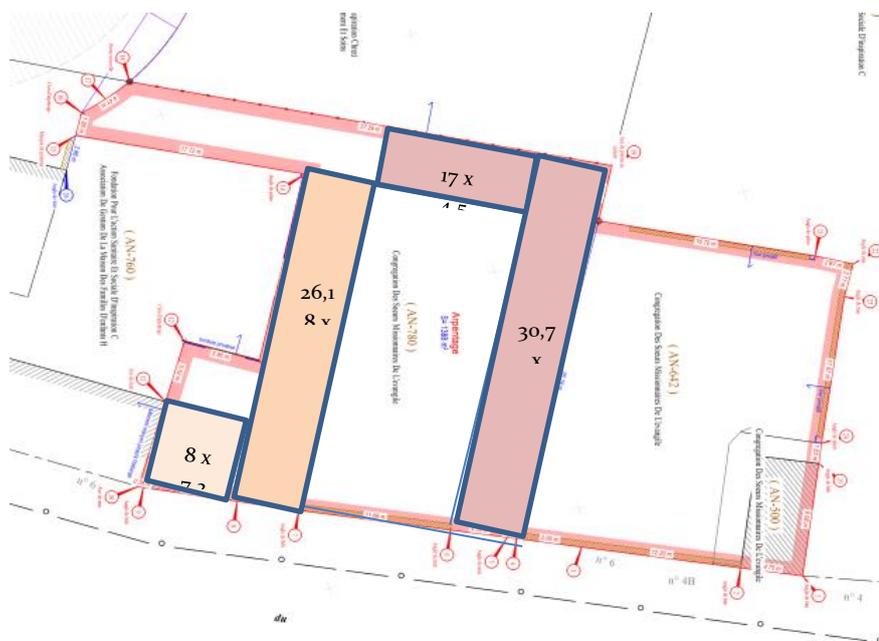
Une nouvelle expertise technique est prévue le 20 avril 2023.

Nous sommes maintenant dans la 14ème année et nous pouvons penser que 2023 ne voit pas encore la fin de ce sujet.

Projet Habitat Humanisme

Habitat Humanisme nous a présenté un projet de construction en juin 2022 avec suppression de notre chemin d'accès. Ce projet a été soumis à notre Conseil d'Administration le 12 juillet 2022.

La décision a été unanime pour rejeter ce projet en l'état. Nous leur avons proposé de déplacer notre chemin d'accès en limite de propriété.



HH nous a invité à une réunion d'information le 12 avril 2023 d'un nouveau projet de construction (28 logements). Par précaution nous nous y sommes rendus avec un avocat. Le nouveau projet comporte la même problématique qu'en juillet 2022 (suppression de notre chemin d'accès).

Notre avocat a confirmé que ce chemin était protégé par notre bail.

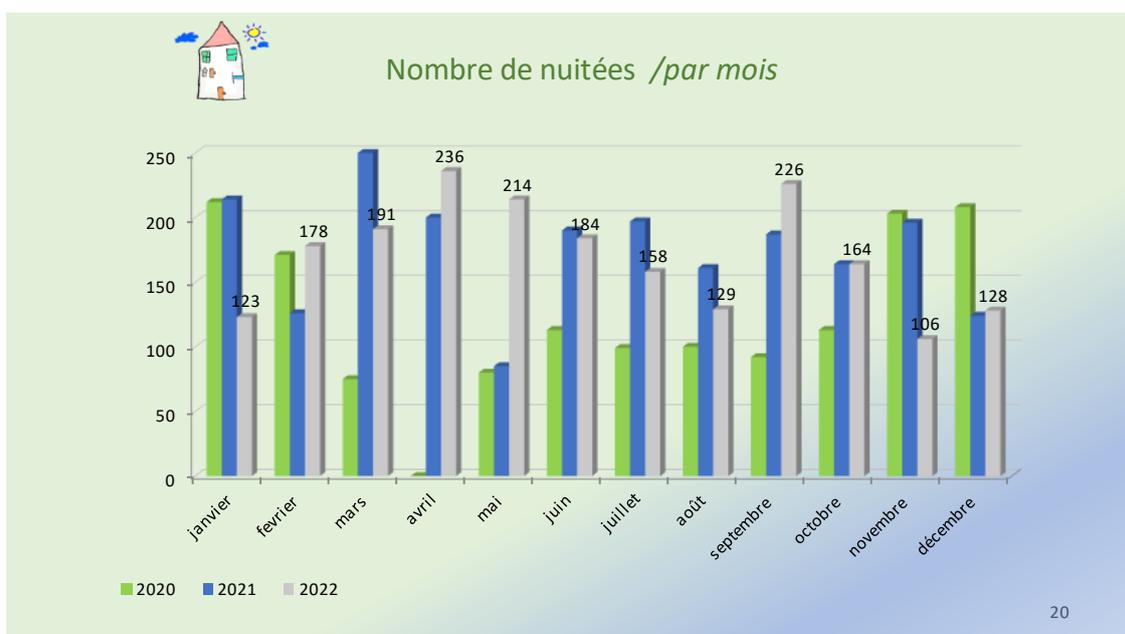
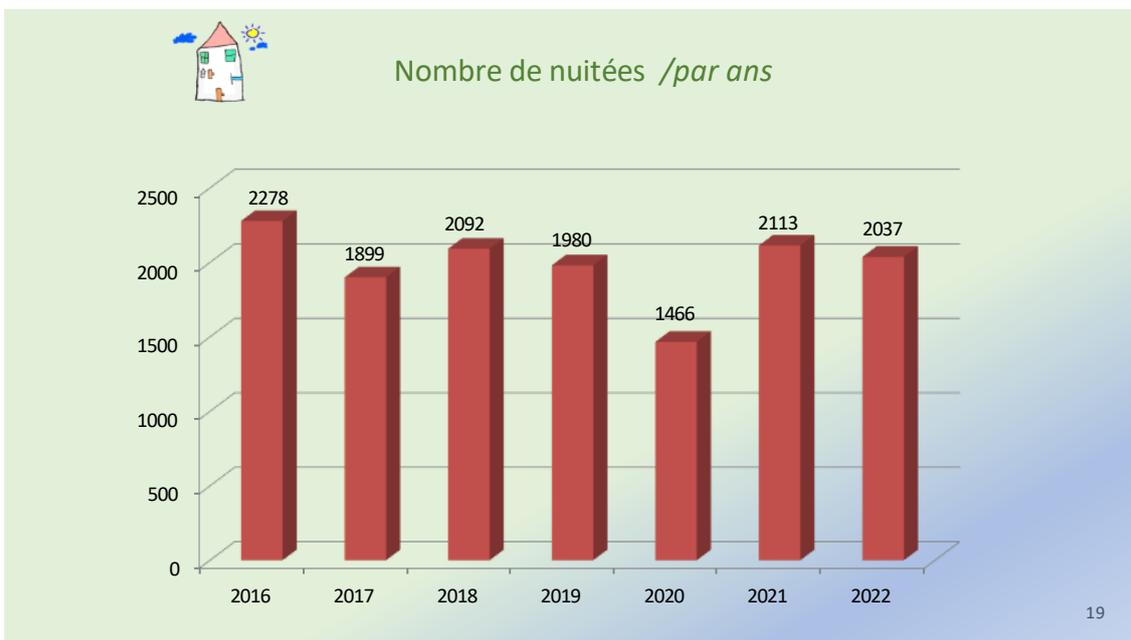
Nouveau sujet à suivre en 2023...

Rapport moral et d'activités approuvés à l'unanimité



RAPPORT FINANCIER

Par le Trésorier



Le trésorier fait remarquer que le nombre de nuitées par mois est fluctuante sans explication possible.



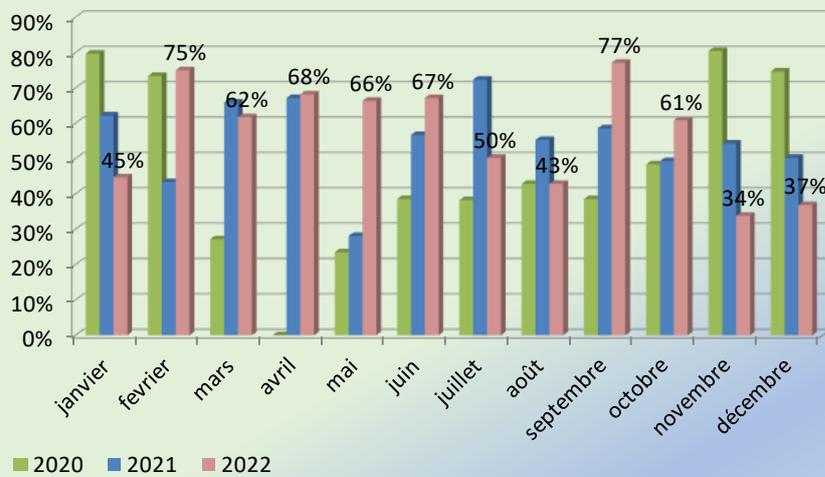
Taux d'occupation des chambres et nuitées



21



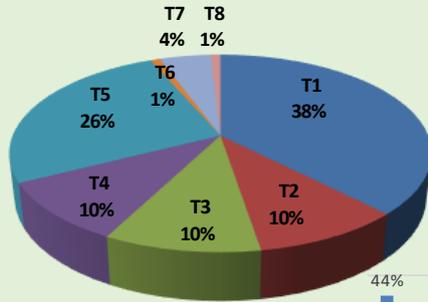
Taux d'occupation des chambres /par mois



22

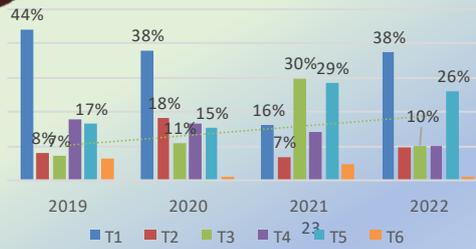


Tarifs appliqués en 2022



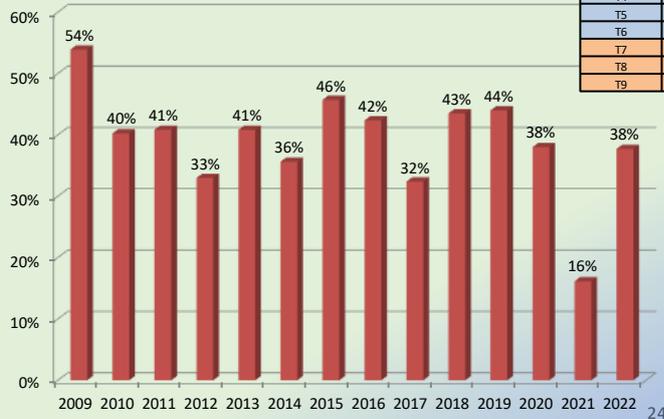
Rappel tarifs		
T1	25%	8,50 €
T2	50%	17,00 €
T3	75%	25,50 €
T4	100%	34,00 €
T5	25%	8,50 €
T6	Gratuit	0,00 €
T7	HTNM CHU	45,00 €
T8	HTNM CHU	25,00 €
T9	HTNM CHU	10,00 €

Evolution des tarifs



Tarifs appliqués en 2022

Evolution du T1



Rappel tarifs		
T1	25%	8,50 €
T2	50%	17,00 €
T3	75%	25,50 €
T4	100%	34,00 €
T5	25%	8,50 €
T6	Gratuit	0,00 €
T7	HTNM CHU	45,00 €
T8	HTNM CHU	25,00 €
T9	HTNM CHU	10,00 €



Ambulatoire

Evolution nuitées ambulatoires



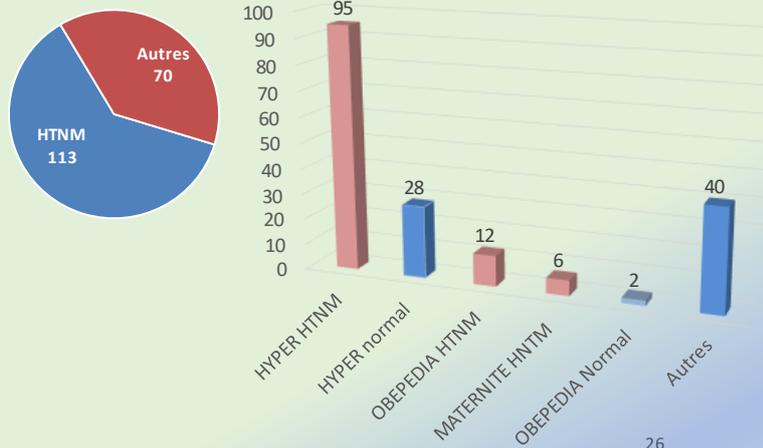
25



Suivi HTNM (début 30/05/2022)

2022

Suivi Ambulatoire



26



Admissions aux services

SERVICES	Nuitées	Tx /nuitées	NB pers	Tx /Pers
NEONATOLOGIE	734	36,0%	206	38,7%
ONCOLOGIE PEDIATRIQUE	285	14,0%	79	14,8%
READAPTATION	205	10,1%	38	7,1%
PEDIATRIE	166	8,1%	45	8,5%
REA PEDIATRIQUE	157	7,7%	38	7,1%
CAISSON HYPERBARE	150	7,4%	29	5,5%
NEUROCHIRURGIE	77	3,8%	21	3,9%
HEMATHOLOGIE	55	2,7%	8	1,5%
CHIRURGIE PEDIATRIQUE	54	2,7%	13	2,4%
NEUROPEPIAETRIE	48	2,4%	15	2,8%
MATERNITE	26	1,3%	4	0,8%
ONCOLOGIE	21	1,0%	6	1,1%
OBEPIEDIA	18	0,9%	18	3,4%
CARDIOLOGIE	17	0,8%	3	0,6%
CHIRURGIE OSSEUSE	15	0,7%	3	0,6%
DERMATOLOGIE	4	0,2%	2	0,4%
ALLERGOLOGIE	3	0,1%	2	0,4%
CHIRURGIE VISCERALE	2	0,1%	2	0,4%

Par In Extenso

In Extenso

Signé électroniquement le 15/02/2023 par
Grégoire Gaillard



AGMF 49

Présentation de vos principaux indicateurs financiers



Page 29

RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2022	2021	Évolution
Concours publics et subv. d'exploit	40 396 €	31 228 €	+29,36% 🏆
Cotisations des adhérents	0 €	0 €	→
Dons, Mécénats, Legs	21 587 €	13 161 €	+64,02% 🏆
Utilisations des fonds dédiés	1 927 €	0 €	→
Total des ressources	63 910 €	44 389 €	+43,98% 🏆

Subventions CARSAT et autres caisses en hausse de 29 %
Hausse des nuitées T1 (participation directe à 8.50 € du résident)
compensée par les caisses / baisse des nuitées T3 (part. 25.50 €)

Dons perçus : abandon frais bénévoles pour 15.7 K€ et divers dons
pr 5.9 K€ Amortissement fonds dédiés au prorata des dépenses
engagées

ACTIVITÉ GLOBALE

	2022	2021	Évolution
Ressources associatives	63 910 €	44 389 €	+43,98% 🏆
Prestations vendues	31 094 €	36 204 €	-14,11% ⚡
Activité globale	95 004 €	80 593 €	+17,88% 🏆
Contributions volontaires	61 028 €	57 785 €	+5,61% 😊
Emplois contributions volontair	61 028 €	57 785 €	+5,61% 😊

- 2 037 nuitées en 2022
- 2 113 nuitées en 2021
- 1 466 nuitées en 2020
- 2 117 nuitées en 2019
- Le bénévolat représente environ 4 024 heures sur l'exercice.

Le % d'évolution des prestations vendues s'explique par les tarifs appliqués en fonction des résidents soit plus de T1 et moins de T3.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de fonctionnement augmentent de 19 K€ dont :

- impact nouveau barème kilométrique attribué aux bénévoles : +7 K€
- fournitures hôtelières +2.5 K€ (matelas + luminaires)
- frais maintenance et entretien : + 7 K€ dont maintenance réseau pr 2.3 K€ et travaux facade 4.2 K€ (compensation en don)

Page 32

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

AGMF49
ASSOCIATION

	2022	2021	Évolution
Fournitures consommables	14 239 €	11 725 €	+2 514 € +21,44%
Sous-traitance	158 €	0 €	+158 €
Entretien, Réparations	11 936 €	6 046 €	+5 890 € +97,42%
Primes d'assurance	1 081 €	1 081 €	0 € 0%
Intermédiaires et honoraires	1 142 €	1 109 €	+33 € +2,98%
Informations et communication	825 €	728 €	+97 € +13,32%
Déplacements, Réception	17 899 €	10 327 €	+7 572 € +73,32%
Frais postaux, Télécom.	1 152 €	1 344 €	-192 € -14,29%
Frais bancaires	157 €	149 €	+8 € +5,37%
Autres services extérieurs	17 368 €	14 898 €	+2 470 € +16,58%
TOTAL	65 958 €	47 406 €	+18 552 € +39,13%

IMPÔTS ET TAXES



Taxe foncière de l'association + droit voirie échafaudage

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS



Les investissements réalisés s'élèvent aujourd'hui à 727 435 € en valeur brute et 137 299 € en valeur nette.
Ces investissements font l'objet d'une dotation annuelle aux amortissements de 40 001 € qui vient impacter le résultat.(charges)

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

AGMF49
ASSOCIATION

	2022	2021	Évolution
Produits d'exploitation	95 004 €	80 593 €	+14 411 € +17,88% 🏆
Marge globale	31 094 €	36 204 €	-5 110 € -14,11% ⚡
Charges de fonctionnement	65 958 €	47 406 €	+18 552 € +39,13%
Impôts et taxes	1 118 €	933 €	+185 € +19,83%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	40 001 €	39 743 €	+258 € +0,65%
Reports en fonds dédiés	0 €	3 874 €	-3 874 €
Résultat d'exploitation	-12 001 €	-11 344 €	-657 € -5,79%
Résultat financier	1 289 €	590 €	+699 € +118,47%
Résultat courant	-10 712 €	-10 753 €	+41 € +0,38%
Résultat exceptionnel	22 677 €	22 265 €	+412 € +1,85%
Résultat de l'exercice	11 937 €	11 491 €	+446 € +3,88%

On peut remarquer une stabilité du résultat.

AGMF 49
ASSOCIATION

VOTRE TRÉSORERIE

Du résultat à votre trésorerie

REPARTONS DE VOTRE RÉSULTAT

AGMF 49
ASSOCIATION

Résultat de l'exercice 2022	11 937 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+40 001 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-24 504 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	27 434 €

C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entité

Dotations aux amortissements des immobilisations : 40 001 €
Amortissement des subventions d'investissement : 22 577 € et reprise partielle fonds dédiés 1 927 €

L'excédent financier ressort à + 27 434 €, contre + 32 930 € en 2020.

AGMF 49
ASSOCIATION

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT

Financements externes : Ce qui est rentré	CAF : 27 434 €
Dons, Legs en nature	0 €
Souscription d'emprunts	0 €
Subventions d'investissements	0 €
Autres financements	+145 €
Total rentré	+145 € 🏆

A reporter : 27 579 €

Solde cautions à rembourser aux résidents

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT

Besoins financiers : Ce qui est sorti		Report: 27 579 €
Investissements	-14 618 €	
Remboursements d'emprunts (Capital)	0 €	
Remboursements sur autres financements	0 €	
Total sorti	-14 618 € 	A reporter: 12 961 €

Investissements 2022:

- Travaux de ravalement façade pour 10 277 €
- Changement ballon d'eau chaude pour 1 238 €
- Volets roulants pour remplacer les anciens solde pour 1 495 €
- Nouveauté gigognes pour 700 €
- Achat ordinateur pour 649 €
- Parts sociales Caisse Epargne pour 260 €

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR L'ENSEMBLE DES DÉCALAGES LIÉS À L'EXPLOITATION

	Ratios	Variation	Impact sur la trésorerie
Report: 12 961 €			
Stocks		0 €	0 €
Créances usagers	8 jours	+493 €	-493 €
Dettes fournisseurs	6 jours	-476 €	-476 €
Autres créances		+12 100 €	-12 100 €
Autres dettes		+6 €	+6 €
Total des décalages			-13 063 € 

Mouvement net de trésorerie: -102 €

La variation des autres créances correspond principalement à la variation du solde subvention CARSAT à recevoir.

Conclusion

Comptabilisation du bénévolat depuis 2020 en bas du compte du résultat (comptes de classe 8)

Arrêté des comptes annuels à faire par votre Conseil d'Administration

Approbation des comptes et résolution de l'affectation du résultat à faire voter lors de l'assemblée générale

Lettre de fin d'exercice

L'association a perçu des intérêts parts sociales de la banque fiscalisés à 10% ce qui génère un IS à 27 euros pour l'année 2022. Nous vous invitons à déclarer sur le cerfa 2070 le montant de 271 euros en case 2 encadré 1 et en case G encadré 5.

Pour rappel, il vous faudra indiquer également sur le formulaire le montant total des dons perçus + nombre de reçus fiscaux émis sur l'année 2022.
Cette déclaration sera à déposer au plus tard au deuxième jour ouvré suivant le 1er mai.

Aide bouclier tarifaire / amortisseur : attestation à communiquer pour bénéficier du dispositif avant le 31/03 prochain

Rapport financier approuvé à l'unanimité



- PROJETS 2023

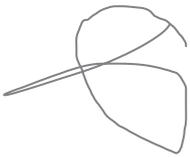
- Terminal carte bleue
- Convention HTNM (*Hébergement Temporaire Non Médicalisé*) avec l'I.C.O.
- Suivi de l'expertise judiciaire et mise en place des réparations
- Evolution du projet Habitat et Humanisme

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 18h00.

Christiane Lelièvre

Secrétaire



Françoise TRELLU

Présidente

